



DE LA
PRÉCARITÉ

LE COMITÉ PRÉCAIRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE 64

Le CDI : une fausse réponse à un vrai problème

Contrairement au statut de fonctionnaire, le CDI n'apporte aucune garantie d'emploi. L'administration peut mettre fin au CDI si elle constate la disparition de besoins ayant justifié le recrutement. Paradoxalement, le CDI dégrade souvent les conditions de travail : de nombreux agents sont contraints de « muter » de l'autre côté de l'Académie sous peine d'être licenciés !

Si la directive européenne limitant la durée totale des CDD est un progrès, le CDI est une mauvaise réponse qui ne fait guère évoluer favorablement les conditions d'exercice des non-titulaires. La vraie réponse passe par un plan de titularisation apportant, par le statut, toutes les garanties nécessaires. Le CDI ne peut être, en aucune manière, le statut final de la carrière des non-titulaires !

Infos pratiques :

Pour obtenir un CDI il faut cumuler 6 ans de service sans interruption supérieure à 4 mois. Dans l'Académie de Bordeaux les CDI sont rémunérés sur 13 échelons, ils bénéficient de 500 points de bonus pour le barème de fin année en vue des nominations pour l'année suivante.

Indemnités de déplacement :

Pour les collègues qui travaillent dans plusieurs établissements, les dossiers de frais de déplacement doivent être remplis auprès du secrétariat de votre établissement (système Ulysse). C'est bien la distance entre les deux établissements qui est retenue.

La première demande doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :

Un relevé d'identité bancaire ;

Une copie des contrats pour les enseignants contractuels ;

Une copie des emplois du temps (avec cachet de l'établissement) de chacun des établissements.

Les contrats précaires dans l'Éducation Nationale , ce sont :

Des enseignants

- **vacataires** : possibilité de faire 200 heures de cours maximum par an, contrat qui n'ouvre pas de droits aux allocations chômage et qui ne permet pas de cotiser pour la retraite
- **contractuels** : temps plein ou temps partiel pendant un an

Des personnes accompagnant des élèves en situation de handicap

- **Des Emplois de Vie Scolaire (EVS)** : contrat unique (CUI) de 6 mois renouvelable jusqu'à deux ans maximum, 26 heures par semaine payées 20 heures (pour cause de vacances scolaires)
- **Des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)** : contrat de trois ans renouvelable jusqu'à 6 ans, temps partiel .
- **Des assistants de scolarisation :**

Des personnes « multifonctions » :

- assistance administrative, notamment aux directeurs d'école primaire
- aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves
- participation à l'encadrement des sorties scolaires
- aide à la documentation
- aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives
- aide à l'utilisation des nouvelles technologies.

- **Des Emplois de Vie Scolaire (EVS)** : contrat unique (CUI) de 6 mois renouvelable jusqu'à deux ans maximum, 26 heures par semaine payées 20 heures (à cause des vacances scolaires)

Des personnes qui surveillent et aident les élèves :

- **Les Assistants d'Éducation** (collège et lycée) : anciens Maître d'Internat, Surveillant d'Externat ou anciens aide-éducateurs, contrat de trois ans renouvelable jusqu'à 6 ans, temps partiel ou complet.

- **Les Assistants Pédagogiques** : aide aux élèves en difficulté, contrat de trois ans pouvant aller au maximum jusqu'à 6 ans, à mi-temps (exigence d'un bac + 2).

P. A été un des acteurs de la lutte menée par les EVS devant la Chambre Sociale de Pau l'année dernière. Il nous explique leurs revendications, la manière dont ils ont envisagé la lutte et son aboutissement:

Un peu plus d'un an après votre victoire devant la chambre sociale de Pau, quel regard portez-vous sur la lutte des EVS (Employés de Vie Scolaire) et des précaires de l'Éducation en général ?

Plus que de victoire, je parlerais avant tout de reconnaissance ...car avant toute chose, c'est de ce manque-là dont nous souffrons après avoir rendu service dans les écoles des Pyrénées Atlantiques. Mis à la porte à la fin de nos contrats alors que nos compétences et notre apport au sein des équipes éducatives n'étaient aucunement mis en cause, il nous était difficile d'entendre dire que le motif du licenciement était uniquement dû au fait qu' « il faut bien faire tourner les chômeurs » (dixit le Directeur Départemental du Pôle Emploi).

La suite... dans la page derrière.



Le Comité précaire de l'Education Nationale 64

Depuis 2003, le Comité des précaires de l'Education Nationale est notre seul moyen de défense face à l'administration : c'est en réaction aux agissements du rectorat que des précaires se sont réunis pour constituer le comité des précaires de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques.

A l'époque, la responsable du service du rectorat s'occupant de la nomination des enseignants contractuels, semblait faire ça à sa guise, sans tenir compte de l'ancienneté pour nommer l'un plutôt que l'autre. La mobilisation a été nécessaire pour que le rectorat continue à prendre en compte l'ancienneté dans les affectations.

Dès le départ, le comité a mis en place un fonctionnement clair : tous les précaires de l'Education Nationale peuvent y adhérer qu'ils soient syndiqués ou non ; pour éviter les récupérations, les décisions sont prises en assemblée du comité et tous les délégués sont mandatés et révocables. Les syndicats qui veulent soutenir le comité doivent envoyer un délégué aux assemblées et s'engager à défendre les décisions collectives prises alors s'ils veulent participer aux délégations du comité. Les objectifs ont été clairement définis : arrêt immédiat de toute forme de précarité dans l'Education Nationale et intégration sans condition à la Fonction Publique de tous les travailleurs précaires de l'Education Nationale ; défense de tous les précaires dans leurs droits actuels et pour l'amélioration de leurs conditions d'embauche, de contrat et de travail.

Depuis sa création, le comité a pu obtenir des avancées ou limiter la casse, selon le rapport de force qu'il a pu instituer. Mais chaque fois que la mobilisation a baissé, l'administration en a profité pour revenir sur des accords :

- Ainsi, avons-nous obtenu que les vacataires soient nommés à l'ancienneté et non au choix du chef d'établissement. Le rectorat a oublié cet accord lorsque la gestion des vacataires a été centralisée à Bordeaux (avant, elle dépendait des inspections académiques).
- L'enseignant contractuel qui se trouve sur plusieurs établissements doit être soumis au même régime que le Titulaire remplaçant : on ne peut pas lui imposer d'être sur plus de deux établissements, il doit bénéficier d'une décharge d'une heure pour le trajet et toucher les ISSR. Aujourd'hui, le rectorat essaie de rogner sur ces droits mêmes pour les TZR, nous devons nous mobiliser avec eux pour l'en empêcher.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas seulement pour les précaires que la défense des droits est un combat permanent : chaque fois que les travailleurs baissent la garde, le patron en profite, même si c'est l'Etat. Pour les Contrats Avenir, aujourd'hui CUI (en gros, les EVS), l'Etat ne respecte pas ses engagements contractuels. Chaque fois que le comité a accompagné un ancien EVS dans une démarche en justice, aux prud'hommes, ce dernier a obtenu entre 7000 et 9000 euros de dédommagements. Lorsque le premier chariot d'EVS allait se faire jeter à la rue en 2009, une grève des EVS avec occupation de la DDTE nous a permis de faire prolonger une centaine d'EVS ayant des statuts particuliers, sur les 200 du département.

Mais, depuis, dans le département, un accord particulier a été trouvé pour prolonger, en principe, tous les contrats EVS jusqu'au bout des possibilités légales, si les personnes le désirent. Nous avons obtenu la même chose pour les AVS et cet accord tient encore. Nous avons gagné la gratuité des frais d'inscription au concours de l'Institut des Travailleurs Sociaux de Pau et à la préparation à ce concours mais nous n'avons pas été assez nombreux et forts pour la maintenir, ni pour empêcher l'administration d'imposer des temps partiels aux AVS. Nous demandons toujours que les AVS aient une formation digne de ce nom et que leur métier soit reconnu. Aujourd'hui, la position de l'administration semble évoluer, mais nous n'obtiendrons rien de sérieux sans mobilisation...

La situation se dégrade, les précaires sont de plus en plus nombreux, les situations personnelles de plus en plus désastreuses, chacun pour sa gueule, on s'en sortira pas. L'« effort » annoncé par le gouvernement sur l'Education va voir encore augmenter ce nombre de précaires (15% des travailleurs...). C'est donc que nous pouvons constituer une force, à condition d'être mobilisés ! Notre comité est l'un des plus anciens qui existent, il est rejoint dans la lutte aujourd'hui par un autre comité qui s'est monté à Bayonne et qui va nous permettre d'être plus présent sur l'ensemble du département. Nous voulons intensifier la mobilisation dans les Pyrénées-Atlantiques et favoriser la création

de nouveaux comités dans les autres départements de l'Académie.

La raison d'être du comité c'est que seul face à l'administration personne ne t'écoute. Si nous ne nous mobilisons pas, personne ne le fera pour nous. S'organiser est une nécessité. Le comité est constitué de précaires qui veulent se défendre ensemble. Ce n'est pas une agence de service et son efficacité dépend de notre mobilisation.

Pour arriver à nos fins, nous devons tous nous impliquer et donner de notre temps.

Précaire de l'Education : rejoins ton comité !

(suite de l'interview de P.)

Après des années de lutte, ma récompense a effectivement été pécuniaire, mais n'oublions pas qu'avant tout cela, de nombreuses réunions de « conciliation » (Inspection d'Académie, Préfet, Pôle Emploi, Direction Départementale du Travail et de l'Emploi...) ont eues lieu. La voie judiciaire nous a avant tout été imposée suite aux divers mensonges des appareils d'Etat.

Notre lutte a également été porteuse d'espoir pour de nombreux(x)-ses EVS qui étaient dans notre cas et qui pour des raisons X ou Y n'ont pas souhaités porter plainte immédiatement après leur sortie du dispositif CAE (Emplois Aidés). Aujourd'hui, la lutte continue et n'en est pas pour autant moins difficile (en cela, nous devons grandement remercier le comité des Précaires de l'Education Nationale 64 pour son soutien).

Justement, vous évoquez le Comité des Précaires. Comment qualifieriez-vous son rôle dans cette lutte ?

Il est indéniable que le Comité a eu un rôle central dans cette lutte : à la fois coordinateur, instigateur, motivateur, négociateur et interlocuteur privilégié. Sans lui, et ce malgré quelques essais dans différentes écoles (soutien de la Direction, des parents...), il est clair que nous ne nous serions jamais coordonnés vu que nous étions tous dispersés.

Pour ma part, je connaissais déjà bien le Comité, étant donné qu'auparavant j'étais vacataire en Histoire Géographie et que j'avais déjà eu recours à son soutien, j'en étais logiquement devenu très proche. L'arrivée des Contrats Aidés nouvelle génération dans l'E.N. nous avait irrémédiablement fait penser aux Emplois Jeunes, CES... Et à la crainte, « mêmes effets, même causes », nous avons bien été obligés de constater ... BEN OUI !

Pourriez-vous nous dire comment vous avez vécu cette période de lutte ?

Comme je le disais tout à l'heure, il y a eu différentes étapes :

- la première où on était encore en poste, sans savoir à quelle sauce on allait être mangés (une période de négociation si j'ose dire)
- la seconde où on est licencié et qu'on se retrouve désabusés, sans rien sur le marché de l'emploi

Toujours est-il que pendant l'une comme l'autre, on passe par des moments de vague à l'âme et par des moments d'espoir. Parfois, ces périodes se succèdent dans une journée et là ça devient difficile à vivre. Trouver un boulot qu'on aime vraiment, c'est déjà assez difficile ... le perdre en sachant que vous êtes nécessaires et appréciés, c'est encore pire !

Y a-t-il eu des moments plus marquants que d'autres selon-vous ?

Le(s) plus marquant(s) représente(nt) justement ces périodes alternantes d'espoir et de déception. Je me rappelle que nous avons bataillé très dur pour réussir à réunir autour de la table le Préfet, l'Inspecteur d'Académie (seule fois où on l'a vu en personne), le Directeur Départemental du Pôle Emploi, le Directeur de la DDTE. De cette réunion où nous avons été écoutés à défaut d'être entendus devaient découler plein de choses qui nous seraient exposées 2 mois plus tard autour d'une table ronde devant réunir les mêmes personnes. Bref, celle-ci ne s'est jamais tenue !

Voulant rappeler cet engagement aux différents protagonistes, nous sommes partis un mercredi après-midi occuper pacifiquement les locaux de la DDTE (Actuellement DIRRECTE). Comme fin de non-recevoir, le Préfet n'a rien trouvé de mieux que de nous envoyer les flics pour nous déloger ! Mal traités par l'Education Nationale, mal traités par les flics ... je vous laisse imaginer l'estime de vous que vous pouvez ressentir à ce moment-là ?

De même, lors des démarches judiciaires nous sommes passés par les mêmes étapes : un conseil des Prud'hommes se déclarant incompétent dans un premier temps, un appel qui nous renvoie vers la Chambre Sociale du Palais de Justice... et enfin, une victoire.

Et à ce jour, quelle est votre situation ?

La formation prévue dans les Contrats Aidés ne nous ayant pas été dispensée (d'où la lutte que nous avons menée), je me suis démené pour y accéder par la suite. Ce fût un chemin difficile, mais j'y suis parvenu et je suis depuis juin 2011 une formation de Secrétaire Comptable en Dordogne. J'en sortirais normalement diplômé en février 2013 avec à l'issue une promesse d'embauche sur Pau.

Merci. Un dernier mot pour finir ?

Oui, merci. Je tiens à rappeler que de nombreuses personnes en France continuent à lutter afin qu'elles soient tout simplement respectées. La lutte continue, tant dans l'Education Nationale que dans d'autres secteurs. Les nouveaux emplois Hollande/Ayrault concernant spécifiquement un public jeune produiront à n'en pas douter les mêmes effets ... soyons vigilants, la lutte commence dans la prévision.

Et surtout, n'oublions pas que dans l'unité, nous pouvons vaincre, même une instance telle que l'E.N. qui pourtant au départ nous paraissait intouchable.

Réunion publique du comité des précaires de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
Mercredi 12 décembre, 17h
Complexe de la République, Pau.

